



Accueil du jeune enfant : la Caf vous aide à rebondir



#1

0 PLACE DE CRÈCHE
FERMÉE EN RAISON
DE LA CRISE

AIDES TRANSITOIRES
AU FONCTIONNEMENT

50 M€ en 2021

#2

CRÉATION
DE 12 000 PLACES
EN CRÈCHE

PLAN D'AIDES
EXCEPTIONNELLES
EN INVESTISSEMENT

52 M € en 2021

#3

MAJORATION
PÉRENNE
DES AIDES AU
FONCTIONNEMENT
DES CRÈCHES

RÉDUIRE LE RESTE
À CHARGE DES
STRUCTURES

75 M € EN 2021
81 M € EN 2022

#4

RENFORCEMENT DE
L'ACCOMPAGNEMENT
DES PORTEURS
DE PROJETS

APPUI DES CAF
ET DU FUTUR
PÔLE NATIONAL
D'EXPERTISE

#5

RENFORCEMENT
DU SOUTIEN À
L'ACCUEIL
INDIVIDUEL

FAVORISER L'EXERCICE
REGROUPE
DE LA PROFESSION
D'ASSISTANTS
MATERNELS
EN MAISONS
D'ASSISTANTS
MATERNELS (MAM)

15 M € DÈS 2021

Le Plan rebond petite enfance c'est :



300

millions d'euros
supplémentaires
sur 2 ans



+ 600

Mam par an
soutenues
par les Caf



Baisse du reste
à charge en
fonctionnement



Forte baisse
du reste à charge
en investissement



+ 7 000



euros d'aide
à l'investissement
pour chaque place
créée pour
les territoires
et les publics
prioritaires

Un plan destiné aux :

> Collectivités

> Associations développant des solutions d'accueil

> Entreprises de crèches

> Assistants maternels se regroupant en Mam





Accueil du jeune enfant : la Caf vous aide à rebondir



Pour préserver l'offre existante et redynamiser la création de modes d'accueil, les Caf lancent un Plan rebond ambitieux de 300 millions d'euros supplémentaires sur 2 ans.

#1

AIDES TRANSITOIRES AU FONCTIONNEMENT – 50 M € EN 2021
MAINTENIR L'OFFRE D'ACCUEIL MALGRÉ LES DIFFICULTÉS LIÉES
À LA CRISE SANITAIRE COVID-19 : VOTRE CAF PEUT VOUS AIDER
À FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS FINANCIÈRES RENCONTRÉES

OBJECTIF

Éviter la destruction de places en crèches, en apportant un soutien financier immédiat aux structures les plus durement touchées par les baisses d'activité et de financement.

QUAND

En 2021

CE QUI EST PROPOSÉ

Un soutien rapide et massif aux crèches confrontés à des baisses de fréquentation et des difficultés de trésorerie :

> Remise partielle et étalement des indus de Psu 2020

Le Plan rebond vous permet de bénéficier :

- d'une remise de 50 % maximum sur les indus de Psu 2020
- d'un étalement du remboursement des indus restants pouvant aller jusqu'à 5 ans

> Aide ciblée vers les structures fragilisées, financée par le « fonds publics et territoires »

Pour les structures en difficulté n'ayant pas trop-reçu d'acomptes en 2020, des subventions peuvent être accordées au titre du Fonds publics et territoires (Fpt – axe 5) pour compenser de manière temporaire les difficultés financières.

La Caf mobilise ce Fpt de manière massive en 2021, compte tenu de la situation particulière de 2020.

Montant de référence : 250 € par place



LES CRITÈRES POUR EN BÉNÉFICIER

- > Être une crèche financée par la Psu ;
- > Avoir un nombre d'heures facturées en 2020 inférieur de plus de 25 % au nombre d'heures facturées en 2019 ;
- > Ne pas avoir dégagé un excédent supérieur à 5 % de manière continue au cours des trois derniers exercices (2018, 2019 et 2020) ou être un établissement avec moins de deux ans d'ancienneté au 1^{er} janvier 2021 ;
- > Bénéficier d'un financement 2020 de la Caf (Psu + participations familiales + bonus mixité) inférieur à celui de 2019.

EXEMPLE

Pour une crèche de 50 places en difficulté en 2020 et 2021, possibilité d'obtenir un financement exceptionnel ou une remise d'indus à hauteur de 12 500 €

**Vous souhaitez bénéficier de ces mesures ?
Votre Caf est là pour vous aider !**